Action Sociale Infos

La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH

>>> Juillet/Août 2018

À la Une

Edito



Je suis très heureuse de succéder à Isabelle Mérignant, qui a incarné la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel pendant presque 6 ans, avec ses équipes et le concours de toutes celles et ceux qui participent à cette politique.

L'action sociale et l'accompagnement du personnel sont des éléments déterminants dans une période où les évolutions dans l'exercice des missions du ministère, quel que soit le périmètre d'affectation, sont importantes : ils constituent un facteur essentiel dans la capacité d'adaptation des services et la facilitation de la vie des fonctionnaires qui accomplissent ces missions tant sur des aspects personnels que collectifs.

L'action sociale et l'accompagnement du personnel doivent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie au travail.
J'ai découvert pendant ce premier mois l'importance du travail mené par les réseaux de soutien, médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail et du dialogue social dans les différentes instances compétentes en ce domaine.
Le champ est vaste et varié : handicap, politiques sociales, prévention des risques psychosociaux, partenariat social avec les fondations notamment, suivi budgétaire...

Je retiendrai de mon expérience précédente à la préfecture de Police, largement centrée sur l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers pour leurs démarches administratives, la nécessité de toujours s'interroger sur les besoins, de manière à offrir un service adapté, et le souci d'être au plus près du terrain, en lien constant avec les équipes des bureaux d'action sociale, les correspondants d'action sociale, les correspondants handicap... pour améliorer encore le service rendu.

Deux journées d'échanges sont d'ailleurs prévues à l'automne : le 12 septembre pour les chefs des services départementaux d'action sociale et le 4 octobre pour les vice-présidents de CLAS.

Je remercie mes différents interlocuteurs de leur écoute et de leur disponibilité - car mes questions sont nombreuses - et de la qualité de l'accueil dont j'ai bénéficié au sein de la direction des ressources humaines.



Réunion du CHSCT d'administration centrale le 5 juin 2018 à la salle des Commisions sur le Lumière



Réunion de la plénière CNAS le 18 juin 2018 à la salle des Commisions sur le Lumière

Ministère de l'Intérieur / SG / DRH / Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
Directrice de la publication : Anne Brosseau / Coordination-maquette : mission Information-Animation de l'action sociale
Contact : 01 80 15 41 13 - Courriel : action.sociale@interieur.gouv.fr

Marianne, visages de la République



La figure de Marianne, symbole de la République, et ses diverses représentations depuis la Révolution ont été mises à l'honneur place Beauvau par le biais d'une exposition installée dans le couloir mosaïque.
Représentée dès l'avènement de la Première république en 1792 sous la forme d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien, Marianne, symbole de la liberté, devient au XIXe siècle une allégorie de la République. Au XXe siècle, Marianne, prend les traits d'actrices célèbres de Brigitte Bardot à Catherine Deneuve, en passant par Michèle Morgan.
Cette exposition, réalisée notamment grâce au fond iconographique très riche des préfectures, a fait l'objet d'une déclinaison sur plaquette. Ce document, diffusé aux préfectures dans le courant de l'été, pourra notamment être proposé aux visiteurs lors des Journées du patrimoine. Il est également mis en ligne sur le site Intranet de la Délégation à l'information et à la communication du ministère (DICOM) dans un format imprimable.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de la DICOM : > http://dicom.minint.fr/index.php/campagnes/expositions/figures-de-marianne

Diversité : signature d'un protocole au sein du ministère



Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, ainsi que les organisations syndicales du ministère de l'Intérieur, ont signé le protocole diversité le lundi 4 juin 2018 en présence des directeurs généraux, directeurs et chefs de service de l'administration centrale et des référents diversité.
Ce protocole renforce l'engagement du ministère de l'Intérieur dans sa politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations.
Le ministère s'est engagé au titre de cette démarche dans une évaluation de l'ensemble des procédures de gestion des ressources humaines existantes (dans les domaines du recrutement des personnels, de leur avancement et de leur traitement tout au long de leur carrière notamment), dans le but de prévenir tous risques de discriminations liés aux critères définis par la loi (âge, origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, situation de famille, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, état de santé, handicap...).
C'est également à ce titre que le ministère s'est doté de cellules d'écoute et de traitement des signalements pour les agents témoins ou victimes de discriminations ou de harcèlement, d'outils de professionnalisation des membres de jury de recrutement, de formations innovantes au management dans la diversité...
Ce protocole est par ailleurs une étape importante dans la démarche entreprise pour l'obtention des labels « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », délivrés par l'AFNOR.

>>> Pour en savoir plus
Source / Site Intranet Egalité-Diversité :
> http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/

Attaque terroriste : une affiche sur les gestes d'urgence

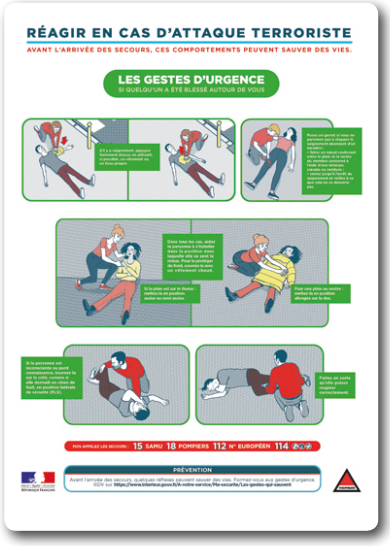

La gravité et la multiplicité des crises survenues au cours des mois et dernières années ont montré la nécessité d'acculturer les populations aux risques majeurs, et tout particulièrement à la menace terroriste.
Dans ce contexte, le service d'information du Gouvernement a réalisé, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé, une nouvelle affiche destinée à apprendre les gestes d'urgence au grand public.
Ce visuel a été conçu dans le prolongement du dispositif **« Que faire en cas d'attaque terroriste ? ».**
> Affiche pour impression « Les gestes qui sauvent en situation d'urgence »
> Affiche pour le web « Les gestes qui sauvent en situation d'urgence »

Développement durable et actions solidaires

Retour sur la semaine du développement durable au ministère

Du 30 mai au 5 juin derniers, le ministère s'est mis au vert et a célébré, comme il se doit, son engagement éco-responsable dans les domaines de l'environnement, mais aussi de la santé et de l'éducation. Plus de mille agents ont participé aux animations proposées sur les sites de Lumière, Garance et Lognes, grâce au soutien de collègues engagés. Merci à tous les participants et aux acteurs qui ont rendu possible cette semaine. Un retour sur les moments forts en administration centrale.

- **Recyclage et préservation de nos ressources**

Les défis d'un avenir durable et solidaire ont été présentés via une déambulation théâtrale et un jeu de questions/réponses avec la célèbre roue à faire tourner. Dans une logique d'économie circulaire, «le déchet» est à considérer comme une ressource à plus d'un titre : vous avez pu transformer vos vieux t-shirts en sacs d'été, échanger les objets dont vous ne vouliez plus à la Troc party et une collecte de vos stylos et feutres usagés a été mise en place pour soutenir l'association Présédys.



- **Manger « bio-solidaire » et participer au commerce équitable**

Vous avez découvert un traiteur solidaire qui cuisine des produits bio, utilise du matériel écologique et forme des salariés en insertion ainsi que le Social bar qui permet de créer du lien entre les gens à travers des défis et une restauration simple. L'organisme UFC que choisir présente en compagnie d'acteurs du commerce équitable a partagé son expertise sur les bonnes démarches de consommation.

- **Solidaires pour Curie et les troubles DYS**

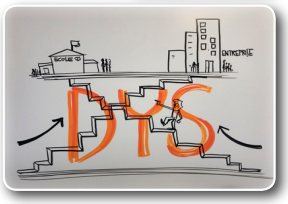

Le 4 juin a eu lieu une conférence sur les troubles DYS, dans le cadre du partenariat avec l'association Présédys. Les 70 participants ont pu mieux comprendre les formes d'expression des troubles DYS de la scolarité à l'emploi et les leviers de compensation possibles. La diversité du public, agents de tous les périmètres et de différentes directions d'administration centrale, retraités du ministère, personnes du corps enseignant... a permis des échanges dynamiques et pertinents. 3 associations spécialisées dans les troubles DYS ont tenu un forum dans l'atrium pour informer et répondre aux questions des intéressés.
Un livret sur les troubles DYS est en cours de réalisation et sera disponible en septembre.
Plus de 1700 km parcourus pour battre le cancer !
Bravo et merci aux sportifs qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour l'Institut Curie.



En région, de nombreuses animations étaient également organisées par des agents de la préfecture de Rouen et de Chalons-en-Champagne, de la direction de la sécurité publique de Pau…
Prochain « rendez-vous durable » : la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre.
Cette action participe à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de L'ONU.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet du développement durable : > http://developpement-durable.sg.minint.fr/
Site Intranet de l'action sociale/Le ministère s'engage pour Curie : > actionsociale.mi - Les troubles DYS, c'est quoi ? : > actionsociale.mi

Je ne brûle pas les déchets verts, je les valorise

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers. Toutefois, des dérogations peuvent exister, dans les communes dépourvues de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts et où s'applique une obligation de débroussaillement ou un plan de prévention des risques incendie de forêt.
Cette interdiction est édictée dans une optique de santé publique d'une part, puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes, mais aussi dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits « déchets verts » sont issus de la tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, des épluchures...

Que faire de ses déchets verts ?

- Broyage/paillage : consiste à étendre sur le sol des matériaux organiques et minéraux de façon à fertiliser le sol, conserver l'humidité, éviter le développement de mauvaises herbes et créer un habitat à la micro-faune. Il peut être réalisé avec de la paille, écorces, copeaux de bois, tontes de gazon, feuilles mortes…
- Mulching (signifie paillage en anglais) : technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Les tondeuses coupent la partie haute de l'herbe en infimes parties qui sont redéposées uniformément sur la pelouse. L'herbe broyée sert d'engrais naturel.
- Compostage : processus de transformation des déchets organiques pour produire naturellement un fertilisant, le compost.
- Collecte sélective ou déchèterie : utiliser les bacs de tri sélectifs ou amener les déchets verts à la déchetterie de votre commune, certaines collectivités ont mis en place une collecte à domicile.

Pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

>>>Pour en savoir plus ?
Votre Mairie : > https://lannuaire.service-public.fr/
et à Paris : > https://meslieux.paris.fr/mairies
Préfecture du Lot : > www.lot.gouv.fr
> Brochure « Le vert ne se brûle pas »
Service public.fr : > https://www.service-public.fr

Bilan de l'activité de la CNAS pour la mandature 2015-2019

Présidée par Denis ROBIN, préfet, Secrétaire général, la Commission nationale d'action sociale (CNAS) s'est réunie le 18 juin 2018 sur le site Lumière. Cette dernière réunion plénière clôturait l'actuelle mandature (2015-2019). Elle a été l'occasion de faire le bilan de l'activité de la CNAS et de ses groupes de travail, des résultats obtenus, des objectifs atteints et des projets en cours. De façon générale, cette mandature s'est déroulée dans un climat positif qui s'explique par la qualité des relations existantes entre l'administration et les organisations syndicales et par la refonte des textes de la CNAS, en concertation avec les organisations syndicales. Ces modifications mises en pratique ont permis de fluidifier le dialogue social et d'assurer le bon fonctionnement de l'instance, la stabilité des structures et la continuité du travail collectif.

Bilan de l'activité des groupes de travail

Le GT « Fonctionnement de l'action sociale » a porté son attention sur les budgets d'initiative locale (BDIL) et s'est fixé des objectifs de rééquilibrage des dotations budgétaires des départements, de prise en compte de l'évolution des effectifs dans le montant de l'enveloppe globale annuelle. Il a travaillé sur les critères prioritaires de déploiement de l'enveloppe supplémentaire. Après un examen au cas par cas de l'évolution des effectifs, des enveloppes et des taux moyens de chaque département et collectivités d'Outre-mer, ce travail d'harmonisation a permis qu'aucun département n'enregistre désormais un taux moyen par agent (TMA) inférieur à 11,20 € . Le GT a rendu compte des appréciations favorables recueillies auprès des participants à la Journée des vice-présidents de CLAS le 15 juin dernier (pour 2018, la journée de rencontre se tiendra le 4 octobre 2018), ainsi que sur l'édition du *Guide pratique du vice-président de CLAS,* élaboré à la demande des vice-présidents et en concertation avec le GT. Edité par la SDASAP/DRH en mars 2017, il a été diffusé sous forme papier et dématérialisée et est téléchargeable sur le site Intranet de l'action sociale.

Le GT « Enfance » a poursuivi sa réflexion sur l'extension d'un réseau de garde d'enfants sur des horaires atypiques (en cours d'expérimentation dans les Bouches du Rhône), sur l'extension géographique du CESU garde d'enfants « couples 6-12 ans Île-de-France » à tout le territoire et du CESU « monoparental 0-12 ans métropole »
aux DOM, ainsi que sur un prêt dédié aux études des 15-26 ans, qui est proposé depuis juillet 2018 aux agents du ministère via une convention signée avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF).

Le GT « Logement » a exploré des pistes de travail afin d'améliorer l'adéquation de l'offre de logements sociaux et la demande des agents du ministère (parc ministériel de près de 15 000 logements situés en Île-de-France) et de poursuivre la gestion qualitative de son parc social, engagée depuis plusieurs années. Le GT souhaite également mettre en avant les dispositifs de location-accession à la propriété comme suite à la signature de la convention avec la Fédération nationale des Sociétés d'HLM (FNSHLM). Il a décidé par ailleurs d'étendre l'accès au prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur (PTZMI) au département du Var où le marché immobilier est particulièrement tendu.

Le GT « Communication » a fait le point sur les vecteurs de communication de l'action sociale et les possibilités d'amélioration de ces outils. Principal vecteur de communication, le nouveau site Intranet de l'action sociale, à destination de tous les agents du ministère et commun avec la SDPAS/DRCPN, a été présenté aux GT des 3 février 2017 et 5 octobre 2017 et mis en ligne fin décembre 2017. Plus ergonomique et avec une navigation simplifiée, sa nouvelle présentation a été appréciée des membres du GT. Parallèlement, le GT étudie la possibilité d'utiliser d'autres supports de communication (réseaux sociaux, développement du fichier d'abonnés électroniques et de la communication numérique…) afin de permettre aux agents n'ayant pas un accès direct au site Intranet de l'action sociale d'être destinataires des informations sociales. Deuxième vecteur de communication de l'action sociale, la qualité et la régularité de parution de la *Lettre électronique de l'action sociale* ont été soulignées par les organisations syndicales.

Le GT « Restauration » a défini les principes et les règles en matière d'espaces sociaux de restauration (ESR) qui ont abouti à la signature d'une instruction ministérielle aux préfets à ce sujet (création, déménagement, aménagement, fonctionnement des ESR…). Cette instruction a entrainé une relance des projets présentés au ministère. Une réflexion est également menée sur l'amélioration du dispositif d'aide alimentaire d'urgence.

En clôturant la séance, le Secrétaire général du ministère a souligné le rôle essentiel en matière d'action sociale de cette instance, volet indispensable de toute organisation professionnelle. Il a remercié l'ensemble des membres de l'instance pour leur collaboration tout au long de cette mandature et pour les moments passés ensemble, dans un climat d'écoute, d'échanges d'idées, de propositions et de communication.



>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de l'action sociale/Actualités : > actionsociale.mi

Action CLASAC : la Garde Républicaine à la rencontre des enfants

A l'initiative du vice-président de la commission locale d'action sociale d'administration centrale (CLASAC) et avec le soutien de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP), la caserne des Célestins de la Garde Républicaine (Paris 4e) a accueilli le 13 juin dernier des enfants touchés par la maladie ou le handicap. Cette action s'adressait aux familles de fonctionnaires du ministère affectés en administration centrale.

L'implication et la collaboration des services de la Garde Républicaine ont permis la concrétisation de cette action. En effet, à cette occasion les personnels de gendarmerie ont présenté leur métier, une visite du musée et des écuries a été organisée et les visiteurs ont eu le plaisir d'écouter une formation musicale.

Pour conclure l'après-midi, une collation a été offerte au cours de laquelle un cadeau a été remis aux enfants.

L'accueil chaleureux, la disponibilité et l'écoute dont les gendarmes ont fait preuve ont permis aux enfants de poser de très nombreuses questions.

Les messages de remerciement des parents, nombreux et émouvants, témoignent que cet évènement a été une pleine réussite procurant aux enfants et à leurs parents un moment de joie, et leur laissant des souvenirs durables.

En avril 2017, c'était sur le site du RAID, à Bièvres en Essonne, qu'une visite avait été organisée dans les mêmes conditions.



>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de l'actions sociale/Loisirs/
Les actions CLASAC : > actionsociale.mi

Un CHSCT Réseau PN sur le « Programme de mobilisation contre le suicide »

Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur a présidé le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau élargi de la direction générale de la Police nationale le 29 mai dernier.

Etaient conviés l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Police nationale, les directeurs des services actifs de la Police nationale, les chefs des services centraux de la Police nationale, les réseaux de soutien du ministère de l'Intérieur, le secrétaire général du ministère, la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement et du personnel/DRH/SG et du préfet de Police.

A cette occasion, le ministre a présenté, à la suite de l'analyse du phénomène suicidaire dans la Police nationale, le programme de mobilisation contre le suicide.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de la DRCPN : > http://police-nationale.minint.fr/

Ce dernier a été élaboré à partir d'un dialogue social approfondi. Il s'articule autour de 3 axes déclinés en sous axes et 27 fiches actions :

Axe 1 - Mieux répondre à l'urgence par :
- le signalement ;
- la prise en charge ;
- le soutien après une tentative ou un passage à l'acte.

Axe 2 - Prévenir les situations de fragilité par :
- la compréhension des risques pour mieux les maîtriser ;
- la détection des situations de fragilité ;
- l'accompagnement dans la durée des agents fragilisés ;
- le développement d'une culture partagée.

Axe 3 - Agir sur le collectif du travail par :
- favoriser la cohésion ;
- l'amélioration des conditions d'exercice du métier.

En préfecture...

Témoignage de la préfecture de l'Essonne en CHSCT Spécial des préfectures

Le 25 janvier 2018 était signé un protocole pluriannuel sur l'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de la préfecture de l'Essonne, entre l'administration et l'ensemble des organisations représentatives du personnel. Trente mesures ont ainsi été retenues pour être déployées au cours de l'année 2018-2019. Afin de faire partager son expérience, la préfecture de l'Essonne a été invitée à témoigner de son expérience lors du CHSCT Spécial des préfectures le 11 juin dernier. Les participants ont pu apprécier la qualité des travaux réalisés (diversité des outils utilisés, association des agents, échanges avec les représentants du personnel).



>>> Pour en savoir plus
Article de la lettre de l'action sociale de février 2018 / Page 5 :
> actionsociale.mi
Site Intranet de la préfecture de l'Essonne / Section « qualité de vie au travail et égalité professionnelle » : > http://intranet91.interieur.ader.gouv.fr/

Extension de la zone d'achat du PTZMI au département du Var

Le prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI) destiné à faciliter l'accession à la propriété des fonctionnaires s'étend au département du Var à compter du 1er juillet 2018.

Le PTZMI est un prêt immobilier complémentaire destiné à financer l'achat de la résidence principale, dans le neuf ou dans l'ancien.

• Il s'adresse aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, en activité, et affectés depuis plus d'un an en Île-de-France et dans sept départements de province : Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Gironde (33), Nord (59), Rhône (69), Bas-Rhin (67) et Var (83).

Pour les agents affectés en Île-de-France mais n'y résident pas, la zone d'achat du PTZMI s' étend aux 8 départements limitrophes à la région francilienne : Eure (27), Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Yonne (89), Aube (10), Marne (51), Aisne (02) et Oise (60).

NOTA : les fonctionnaires actifs des services de la Police nationale devront impérativement obtenir l'autorisation exceptionnelle écrite de leur chef de service de résider hors de leur lieu d'affectation (conformément à l'article 24 du décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police nationale).

• Le PTZMI est accordé sous conditions de ressources.

• Son montant varie, selon la composition familiale, entre 20 000 € et 45 000 € et sa durée de remboursement s'échelonne entre 9 et 10 ans.



Le PTZMI est cumulable avec d'autres dispositifs existants (prêt à taux zéro de l'État). Il est limité à une opération par ménage et ne doit pas représenter plus de 25 % du prix d'achat du bien.

Ce dispositif est géré par un prestataire unique : le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) qui prend en charge toutes les formalités de mise en œuvre (renseignements, constitution des dossiers …).

>>> Pour en savoir plus

Site Internet du CSF : > www.csf.fr/ptzmi

Site Intranet de l'action sociale :

> actionsociale.mi

Domiciliation des revenus et prêt immobilier : doit-on verser son salaire dans la banque qui accorde le prêt ?

Vous souhaitez contracter un crédit immobilier dans une banque, alors que votre salaire est versé dans un autre établissement bancaire ? Devrez-vous obligatoirement rapatrier vos revenus dans la banque qui vous accordera le prêt immobilier ? Les règles changent en 2018 afin de garantir plus de droits aux emprunteurs.

Vous avez contracté un prêt immobilier avant le 31 décembre 2017 : l'établissement dans lequel vous demandez un crédit immobilier peut exiger que vous ouvriez un compte dans son établissement et que vous domiciliez vos revenus d'activité chez lui. Cependant, la banque ne peut pas l'imposer à l'emprunteur, et cette domiciliation peut faire l'objet, d'une contrepartie individualisée sous certaines conditions.

Vous contractez un prêt immobilier après le 1er janvier 2018

À partir du 1er janvier 2018, les établissements de crédit qui conditionnent l'octroi d'un crédit immobilier à la domiciliation des salaires ou revenus assimilés de l'emprunteur ont l'obligation d'en informer clairement l'emprunteur.

Les banques doivent notamment préciser la nature de l'obligation de domiciliation. En contrepartie de la domiciliation bancaire pour obtenir un crédit immobilier, les établissements ont l'obligation de consentir un avantage individualisé au prêteur. L'avantage individualisé peut être un taux de crédit préférentiel par exemple.



À partir du 1er janvier 2018, la durée pendant laquelle la banque peut imposer au particulier qui contracte un crédit immobilier de domicilier ses revenus dans son établissement est limitée à 10 ans. À l'issue de ce délai, l'avantage individualisé qui vous a été accordé en contrepartie de cette domiciliation vous est définitivement acquis. Vous pourrez alors choisir de domicilier vos revenus dans un autre établissement.

Si vous souhaitez domicilier vos revenus dans un autre établissement bancaire avant 10 ans, vous perdrez le bénéfice de votre avantage individualisé pour les prochaines échéances : le taux de votre crédit pourrait augmenter par exemple.

>>> Pour en savoir plus

Source/Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

> https://www.economie.gouv.fr/

> Crédit immobilier : la protection du consommateur renforcée

Vie pratique

Où consulter mon avis d'impôt sur le revenu ?

En fonction de votre situation - imposable ou pas, mensualisé ou non, votre avis d'impôt sur le revenu **est disponible dans votre espace particulier sécurisé entre le 24 juillet et le 21 août 2018.**

La date de mise à disposition de votre avis d'impôt sur le revenu dépend de votre situation : non imposable ou bénéficiaire d'une restitution, imposable, sauf cas particuliers pour les non résidents en France, les personnes au régime forfaitaire ou bénéfice agricole par exemple. Dans ces cas, l'impôt peut être calculé plus tard.

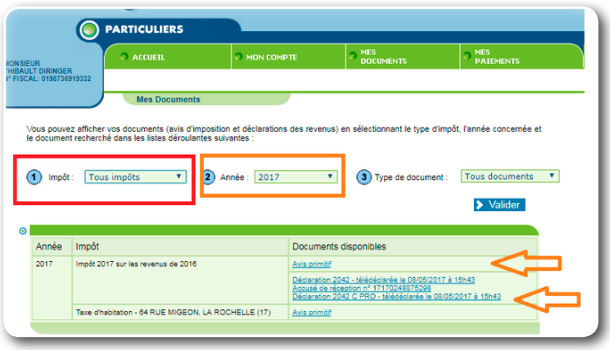

Date de mise à disposition de votre avis d'impôt

	Votre avis sera disponible dans votre espace Particulier	Si vous recevez un avis papier, il arrivera
Vous bénéficiez d'une restitution	Entre le 24 juillet et le 7 août 2018	Entre le 23 juillet et le 3 septembre 2018
Vous êtes non imposable	Entre le 24 juillet et le 7 août 2018	Entre le 23 juillet et le 3 septembre 2018
Vous êtes imposable et non mensualisé	Entre le 31 juillet et le 21 août 2018	Entre le 7 août et le 28 août 2018
Vous êtes imposable et mensualisé	Entre le 31 juillet et le 21 août 2018	Entre le 21 août et le 3 septembre 2018

Si vous avez déclaré en ligne, vous disposez par ailleurs d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR).

>>> Pour en savoir plus

> Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics
> Impôt sur le revenu : mon espace particulier
> Comment obtenir immédiatement son avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ?
> Impôt sur le revenu : payer en ligne

Retraite

Aide à domicile : les retraités peuvent-ils bénéficier d'un crédit d'impôt ?

Pour les dépenses payées depuis le 1er janvier 2017, un crédit d'impôt est accordé aux retraités ayant recours à l'emploi à domicile ou à un service à domicile. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses annuelles d'aide à domicile. Ces dépenses seront à déclarer en 2018 sur la déclaration des revenus 2017.

Le crédit d'impôt permet de bénéficier d'un remboursement si le montant du crédit d'impôt est supérieur à celui de l'impôt à payer. Les personnes non imposables peuvent ainsi en bénéficier.

La réduction d'impôt permet uniquement de diminuer ou d'annuler l'impôt à payer. Les personnes non imposables ne peuvent donc pas en bénéficier.

Les prestations donnant droit au crédit d'impôt sont les suivantes :

- l'aide dans les actes de la vie quotidienne : aide au lever, au coucher, à la toilette…
- l'entretien de la maison et les travaux ménagers.

Attention, les montants pris en compte sont plafonnés.



Plus d'information sur les plafonds, contactez votre centre des impôts ou consultez le site www.impots.gouv.fr

Le crédit d'impôt est égal à 50 % de vos dépenses annuelles d'aide à domicile.

Vous devez déduire le montant des aides à domicile que vous avez perçues, par exemple l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) du montant des dépenses que vous déclarez.

>>> Pour en savoir plus

Site du ministère des solidarités et de la santé : > https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/

Les bons gestes à adopter pour un été sans souci



Dans son dossier « Pour un été sans souci » le ministère des Solidarités et de la Santé vous donne des conseils adaptés à toutes les situations :

- « Des vacances sans risque les pieds dans l'eau ! » sur les questions liées au soleil, à l'ozone, aux baignades, à la qualité de l'eau, à la consommation de coquillages.
- « Gare aux excès durant l'été ! » sur la consommation d'alcool, de boissons dites énergisantes, de drogues illicites.
- « Infections sexuellement transmissibles (IST) et grossesses non désirées, cet été, on maintient la vigilance ! » sur le VIH/sida.
- « Les bonnes habitudes alimentaires de l'été ! » sur l'hygiène, la conservation des aliments, le respect de la chaîne du froid, la cuisson des viandes et des poissons.
- « Parents : en été, redoublez de vigilance ! » sur la protection des enfants du soleil et de la chaleur.
- « Pendant l'été, gare aux piqûres et aux morsures » sur les nuisibles de l'été : moustiques tigres, tiques, vipères, guêpes, abeilles, bourdons et frelons.
- « Pour des vacances sereines à l'étranger » sur les recommandations sanitaires du pays de destination, les vaccinations, l'inscription sur la plateforme Ariane du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), la trousse médicale de base.

>>> Pour en savoir plus
Site Internet du ministère des Solidarités et de la Santé :
> Pour un été sans souci

Première journée prévention santé pour les CRS parisiennes

La Direction zonale des CRS Paris a accueilli à Vélizy-Villacoublay (78) une journée prévention santé le mardi 19 juin 2018, organisée par la DRCPN (sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien), la FSPN, les mutuelles Intériale et MGP ainsi que la compagnie d'assurance GMF au profit de tous les agents présents sur le site (l'état-major zonal, la CRS n°1, la CRS n°61, la CRS n°27 en déplacement, la musique de la Police nationale, la section motocycliste d'escorte).

Les participants (plus d'une centaine sur la journée, de tous corps et tous grades) ont tous été pleinement satisfaits de la diversité des ateliers proposés, de leur qualité et de leur pertinence.
Véritable succès, cette première édition sera certainement reconduite l'année prochaine sous le même format, ayant mis en exergue un réel besoin de ce type d'action pour les agents de la Police nationale, en complément des dispositifs déjà existants en CRS.
Une déclinaison de cette journée est aussi envisagée au sein des Unités parisiennes.

Plusieurs ateliers étaient proposés tout au long de la journée :

- Evaluation et gestion du stress.
- Bilan individuel sur l'alimentation.
- 4 conférences sur l'alimentation.
- Analyse de la composition corporelle.
- 2 conférences sur l'ergonomie.
- Ergonomie au bureau.
- 3 sessions de sophrologie.
- Sécurité routière.
- Laser run.



Dispositif « ULYSSE » au sein de La Fédération Sportive de la Police Nationale



La Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), sous l'impulsion de sa présidente, Brigitte Jullien, développe la cohésion au sein de la communauté professionnelle en mettant en place le dispositif « ULYSSE ». Ce dernier fondé sur la création d'associations sportives au sein des services de police qui en sont dépourvus, participe au développement de la pratique sportive valorisée dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail.
Le 20 juin dernier, à l'occasion de la 4e étape du challenge des écoles à Reims, Jean-François Briand, secrétaire général de la fédération a remis à Joseph Merrien, directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et aux dirigeants de l'association sportive rémoise (ASR 17), un équipement de type rameur indoor.

>>> Pour en savoir plus
Site Internet de la FSPN : > https://www.sportpolice.fr

Famille

Un prêt d'aide aux études



Le ministère de l'Intérieur vient de conclure une convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et Créserfi, la société de financement du CSF afin de proposer à ses agents un prêt destiné à financer des frais liés aux études de leurs enfants, âgés de 15 à 26 ans.

Ce prêt est accessible aux agents titulaires ou fonctionnaires stagiaires, en activité ou retraités du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'aux personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée.

Non soumis à conditions de ressources, il est destiné à apporter un appui dans le financement des études (apprentissage ou études post-baccalauréat), hors enseignement général. Le prêt peut permettre de couvrir certaines dépenses (achat de matériel, frais d'inscription, loyer…) souvent inhérentes à l'apprentissage ou à la poursuite des études post-bac. Il sera seulement nécessaire de fournir un certificat de scolarité en plus des pièces habituellement constitutives d'une demande de prêt personnel.

Le montant emprunté s'échelonne de 2 000 à 15 000 €, sur une durée de remboursement allant de 12 à 96 mois. Le taux du prêt varie en fonction du montant et de la durée de remboursement, de 1,90 % à 5 %.

Le « prêt études » du CSF réservé aux agents du ministère est exonéré de frais de dossier et ne cchangement de domiciliation bancaire. Pour bénéficier de ce prêt, il suffira d'adhérer et de cotiser au CSF à des conditions préférentielles.

Pour tout renseignement sur le « prêt études » et sur la constitution du dossier, cliquez sur :
> https://www.csf/fr/pemi

>>> Pour en savoir plus
Site de l'action sociale/Aides/Les prêts/Les prêts du ministère de l'Intérieur/Famille : prêt d'aide aux études : > actionsociale.mi

Agenda



> Vendredi 6 juillet 2018, Run for youth, course pour l'UNICEF

Cette course pour l'UNICEF a lieu **vendredi 6 juillet 2018 au parc de Bercy**.
Le ministère de l'Intérieur et ING Bank France s'associent pour soutenir les actions de l'UNICEF.
Vous souhaitez courir ou marcher ?
Pour participer, créez votre page de collecte sur > https://team.unicef.fr/events/run-for-unicef-2018
et collectez le maximum de fond auprès de vos collègues amis ou proches afin de financer de nouveaux projets pour l'UNICEF.

> Mercredi 12 septembre 2018

Séminaire des chefs SDAS sur le site Lumière, Amphithéâtre à 9 h 00.

> Du 16 au 22 septembre, Semaine européenne de la mobilité

Pour en savoir plus : > https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr

> Jeudi 4 octobre 2018

Séminaire des vice-présidents CLAS sur le site Lumière, Amphithéâtre à 9 h 00 .

Course Paris-Versailles, le 23 septembre 2018 !

> Venez découvrir la mythique course Paris-Versailles 2018 avec la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).



Ce ne sont pas moins de 200 participants qui sont attendus le dimanche 23 septembre 2018 pour représenter notre Team Police. Comme les précédentes éditions, une équipe sera à votre disposition. Le rassemblement et la convivialité seront, comme toujours, les maîtres mots de cette course mythique.

Les inscriptions sont désormais ouvertes et se font en ligne via le lien sur la page dédiée de la FSPN :
> https://www.sportpolice.fr/actualites/en-avant-pour-paris-versailles-2018-record/
Cette offre est réservée aux licenciés FSPN sans distinction de corps de métier (actifs, administratifs…).
L'inscription n'est possible qu'avec un numéro de licence 2018 et sera validée uniquement à réception du règlement du droit d'engagement.
La 41e édition du Paris Versailles 2018 c'est le 23 septembre 2018 avec 16,2 km de Paris à Versailles et 25 000 coureurs...
En savoir plus : > http://www.parisversailles.com/site/

Les partenaires de la FJM...

SÉJOUR GOLF AUX ECUREUILS DE FONT-ROMEU

> Pour cet été, la fondation Jean Moulin vous propose, en partenariat avec le golf de Font Romeu, des séjours d'initiation au golf.
Le golf de Font-Romeu offre un parcours en dénivelé, avec une agréable succession de fairways montants et descendants, vous permettant d'admirer quelques-uns des plus beaux panoramas des Pyrénées catalanes. Grâce aux caddys-car, vous pourrez profiter agréablement de ce parcours au charme et à l'attrait indiscutables depuis 90 ans.



Votre séjour 8 jours/7 nuits
436 €/pers.* du 23 juin au 7 juillet 2018 et du 1er au 22 septembre 2018
464 €/pers.* du 7 juillet au 1er septembre 2018
Votre séjour comprend :
- l'hébergement et la pension complète,
- le stage de golf de 10 h réparties sur 5 jours,
- 1 dîner « camembert rôti »,
- le supplément chambre individuelle.

**Ces tarifs n'incluent pas les boissons et la taxe de séjour. La résidence ne peut assurer le transport vers le golf. Les activités sont modifiables en fonction des conditions météorologiques. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours ou à venir.*

Renseignements et réservation :
Tél. **04 68 30 16 01** ou > fjm.ecureuils@orange.fr
Golf de Font-Romeu : **06 82 70 59 87** - > www.golf-font-romeu.fr

LES CERCLES DE LA FORME



> 12 = 13 : (ré)abonnez-vous pour 1 an aux Cercles de la Forme avant le 31 juillet 2018
et bénéficiez d'un mois supplémentaire sur votre abonnement ou de 1 an de coaching diététique offert.
Votre tarif préférentiel avec la FJM : **350 €** valable pour l'agent et/ou ses ayants droit.
En savoir plus : > https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/sport/avec-le-cercle-de-la-forme/

LES SÉJOURS JEUNES : Toussaint 2018 !



> Les inscriptions aux séjours pour les colos de la Toussaint ont débuté le 19 juin.
Des places sont encore disponibles et de nouvelles thématiques sportives telles que le ski en Angleterre ou l'apprentissage du hoverboard et d'autres activités sont à découvrir pendant les vacances !
En savoir plus : > https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/

HERTZ

> Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*.
10 % de remise sur le tarif public + kilométrage illimité** avec le code remise : **CDP 815158**
Informations & Réservations : 01 55 69 55 59 ou sur > hertz.fr
**Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération.*
***Kilométrage illimité uniquement pour les véhicules de tourisme.*



Les offres Disney...

Offre spéciale « Marvel summer of super heroes »

> Billet 1 jour / 2 parcs : tarif unique adulte/enfant à **62 €** ! (gratuit pour les - de 3 ans)
Billet valable pour une **visite du 7 avril au 26 septembre 2018 inclus.**
Achat jusqu'au 25 septembre 2018 et billet période sans restriction de dates.
Modalités et réservations :
- Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :
>http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/loisirs/111-la-billetterie-disney
- Site Internet de la fondation Jean Moulin :
>https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/billeterie/disneyland-paris-2/

Identifiant : **MINT** / Mot de passe : **MINT** *(Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).*



> Offre Privilège MI sur réservation hôtel Disney jusqu'au 30 septembre 2018
Moins 100 € par chambre réservée (hôtel Disney + entrée pour les 2 parcs).
Réservation au **0 825 808 500** *(0,15 €/ min + prix appel)* et demandez **« OFFRE PRIVILEGE CE ».**

SDASAP/DRH

>> Départ



> Philippe Savignat,

a quitté ses fonctions d'adjoint au bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) pour rejoindre la sous-préfecture de Draguignan comme Secrétaire général. Il est remplacé sur la fonction d'adjoint au BPAI par Muriel Lièvre.

>> Arrivées



> François Moreddu,

a pris ses fonctions en qualité de chef du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS)/SDASAP/DRH.



> Valérie Andujar,

a pris ses fonctions à la section Instance de concertation du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS)/SDASAP/DRH.

SDASAP/DRCPN

>> Départ



> Marine Truong,

psychologue, au service de soutien psychologique opérationnel de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRCPN, est mutée à la préfecture de Police.